

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

8 décembre 2020

Date d'affichage :

21 décembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **14 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

QUESTION N° 21

OBJET : Fonds d'initiatives scolaires : école maternelle Pierre Brossolette, école élémentaire Jean Rostand

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La ville au service des rimois » qui s'est réunie le 30 novembre 2020.

Le Fonds d'initiatives scolaires est destiné à soutenir les actions et projets des écoles en lien avec leurs projets pédagogiques, de classes ou d'école.

Aussi et à la vue du solde actuel du Fonds d'initiatives scolaires, il est proposé de compléter l'aide apportée à deux écoles pour soutenir leurs projets :

- L'école maternelle Pierre Brossolette pour son projet nature et environnement, à hauteur de 150 € (complément à l'aide attribuée par délibération en date du 16 novembre 2020).
- L'école élémentaire Jean Rostand pour son projet ERASMUS, en lien avec la République d'Irlande, à hauteur de 400 € (complément à l'aide attribuée par délibération en date du 28 septembre 2020).

Ces deux aides complémentaires seront prélevées sur le Fonds d'initiatives scolaires, dont le solde sera alors de 450 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 150 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Pierre Brossolette et de 400 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Rostand.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 décembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL